

Protocole sanitaire – COVID-19

Résidents du Collège Lionel-Groulx - Année scolaire 2021-2022

1. Obligation de se désinfecter les mains en rentrant et en sortant de tous les immeubles des résidences.
2. Port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique dans les endroits suivants :
 - Aires communes : escaliers, corridors, halls d'entrée et ascenseur;
 - Salle commune au rez-de-chaussée de l'Escale;
 - Buanderies de l'Escale et de l'Abri;
3. Dans une bulle, la distanciation physique et le port du masque de procédure ne sont pas obligatoires sauf en présence de visiteurs. Sont considérés comme une bulle :
 - a. les résidents d'un même appartement;
 - b. les résidents d'un étage du Foyer;
 - c. les résidents de chaque demi-étage de l'Escale.
4. Procéder à la désinfection avant et après l'utilisation d'un appareil commun (cuisinière, micro-ondes, etc.) ou surface commune (comptoir de cuisine, robinetterie, poignée du réfrigérateur, boutons de la cuisinière, interrupteurs, etc.).
5. Salle d'ordinateurs de l'Escale : port du masque obligatoire. Vous devez désinfecter tout ce qui a été manipulé avant et après utilisation avec les lingettes prévues à cet effet.
6. Placer vos effets personnels aux endroits prévus ou dans votre chambre. Les comptoirs, tables et la salle de bain devrait contenir un minimum d'objets pour faciliter la désinfection.
7. Aucun ajout de meubles rembourrés ne sera permis (matelas, divan, fauteuil, etc.).
8. Visiteurs dans les appartements: un seul visiteur autorisé par résident entre 10h00 et 22h00. Port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique pour toutes les personnes présentes.
9. Visiteurs au Foyer et à l'Escale: un seul visiteur autorisé par résident entre 10h00 et 22h00 pour un maximum de 10 personnes par étage du Foyer ou demi-étage de l'Escale. Port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique pour toutes les personnes présentes.
10. Interdiction d'avoir des visiteurs pour la nuit dans tous les immeubles.
11. Il est nécessaire d'avoir en votre possession un thermomètre et les masques de procédure bleus présentement fournis par le Collège.
12. Vous devrez répondre au formulaire d'auto déclaration dès votre arrivée aux résidences pour la session d'automne ou tout moment jugé nécessaire par la direction du Collège.
13. Respecter toutes autres consignes émises par les autorités gouvernementales.
14. Prévoyez une option de logement en cas de fermeture rapide des résidences ou d'une consigne d'isolement de la Santé publique.

Si vous avez des symptômes de la COVID-19

15. Aviser la responsable des résidences en cas de symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 soit fièvre, toux sèche, difficultés respiratoires ou perte de l'odorat (voir affiche *Aide à la décision* à l'entrée de chacune des résidences).
16. Contacter sans délai le Collège au courriel absencespandemie@clg.qc.ca.
17. Si vous êtes infecté ou suspecté l'être, vous devrez quitter la résidence ou être relogé dans un appartement prévu à cet effet

Soyez assuré que notre personnel met en œuvre toutes les actions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants. Ces mesures sont effectives afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire. Son succès repose sur la collaboration de tous.

Ces mesures sont temporaires et demeureront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

J'atteste avoir pris connaissance du protocole sanitaire et je m'y engage tant qu'il sera en vigueur.

Nom du locataire

Signature du locataire

Résidence

Date